

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78017

Objet
R.O.C. FOOTBALL :
GARANTIE DE DEFICIT.

DATE DE CONVOCATION

27 Février 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 Février 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le trois Mars à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M TETARD

Etaient présents : MM. DUFOUR, Mle FOUCHE, MM. BUJARD, BOUCHET, LIS
FABER, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. DUFOUR, BOUTET par M. BOUCHET,
COLLE par M. TETARD, Mme TACQUET par M. BUJARD, VIAUD par M. PELLETIER
PAPEAU par M. GUICHAOUA.

Absents : MM.

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Le R.O.C. Football organise à ROYAN les 7 et 17 Août 1978,
dans le cadre du Tournoi International "JUNIORS" de football, deux
importantes rencontres. Les frais d'inscription à ce tournoi et
les frais de participation s'élèvent à 5 000 F (cinq mille francs).

Les Commissions Municipales des Sports du 17 Janvier 1978 et
des Finances, du 15 Février 1978, ont proposé à ce Club sportif
d'accorder une garantie financière dans la limite maxima de 5 000 F,
en fonction des recettes éventuelles de ces manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la demande de M. BEBIEN, Président du R. O.C. Football, en date
du 17 Janvier 1978,
- VU les avis des Commissions des Sports et des Finances,

DECIDE :

- d'accorder une garantie financière maxima de 5 000 F (Cinq mille
francs) au R.O.C. football, pour l'organisation de deux grands
matches internationaux de football, les 7 et 17 Août 1978,

- d'imputer la dépense éventuelle sur les "crédits réservés" du chapitre 945, article 637 "Encouragement et Sports".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

